

Séance ordinaire du 13 avril 2009



2009-04
83

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 13 avril 2009 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy
Siège # 2 M. Richard Morin
Siège # 3 M. Normand Pouliot

Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 5 M. Claude Grondin
Siège # 6 M. Richard Fluet

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION :

Après la vérification du quorum, madame la mairesse déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin, appuyé par Mme Lise Roy et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

2 - ACTIVITÉS SPÉCIALES :

2009-04
84

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - ouverture de la session
- 2 - Activités spéciales
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 - Session spéciale du 30 mars 2009
- 5 - Première période de questions
- 6 - Correspondance
 - 6.1 - Bordereau de correspondances
- 7 - Hygiène du milieu-recyclage
 - 7.1 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

- 8 - Sécurité publique
 - 8.1 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en mars 2009
 - 8.2 - Comité de sécurité incendie, engagement des dépenses d'avril 2009
 - 8.3 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
- 9 - Travaux publics-aqueduc-égouts
 - 9.1 - Procès verbal du comité des travaux publics (2009-04-07)
 - 9.2 - Révision du plan triennal d'immobilisations (2009-2010-2011)
 - 9.3 - Prolongement du stationnement Buteau
 - 9.4 - Rang St-Jean Baptiste,(mandat d'arpentage)
 - 9.5 - Budget 2009 pour les travaux de l'ÉCO-CENTE
- 10 - Loisirs-tourisme
 - 10.1 - Rapport mensuel d'activités du mois précédent et prévisions du mois courant
- 11 - Urbanisme-développement du territoire
 - 11.1 - Gestion de projets (entrées de village)
 - 11.2 - Convention d'attribution de l'appellation "Village relais"
- 12 - Finances-gestion des services
 - 12.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité de finances
 - 12.02 - Comptes du mois de mars 2009
 - 12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois de mars 2009
 - 12.04 - Engagements du mois d'avril 2009
 - 12.05 - Rapport des heures en banque au 28 mars 2009
 - 12.06 - Réaffectations budgétaires
 - 12.07 - Acquisition de terrain
 - 12.08 - Soumissions entretien ménager
 - 12.09 - Engagement pour entretien des espaces verts
 - 12.10 - Facturation relative au règlement 392-2008
 - 12.11 - Demande de subventions
- 13 - Législation
 - 13.1 - Avis de motion pour l'adoption, lors d'une prochaine session, d'un règlement décrétant l'affectation d'un solde disponible et la création d'une réserve foncière
 - 13.2 - Avis de motion pour l'adoption, lors d'une prochaine session, d'un règlement décrétant un emprunt à long terme de 475,000\$
- 14 - Divers
 - 14.1 - Nomination d'un maire suppléant pour les mois de mai, juin et juillet 2009 + mandat de substitut pour siéger au conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan
- 15 - Deuxième période de questions
- 16 - Clôture et levée de l'assemblée

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adopté unanimement,

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2009-04
85

04.01 - SESSION SPÉCIALE DU 30 MARS 2009

4.01 - SESSION SPÉCIALE DU 30 MARS 2009 :

Copie du procès-verbal de la session spéciale du conseil, tenue le 30 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 30 mars 2009, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Correction au texte:

Résolution 2009-03-074: inscrire "la logistique" au lieu de "logistiquement"

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

06 - CORRESPONDANCE

6 - CORRESPONDANCE :

06.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES

6.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES :

Dépôt du bordereau de correspondances, session d'avril 2008. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE :

07.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

7.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHÉMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :

Madame la mairesse dépose un document préparé par la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

- Ce document nous informe que le tonnage de déchets provenant de notre municipalité et acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire pour le mois de mars 2009, est de 42,53 T.M./ 4 semaines;
 - L'estimation du tonnage à être acheminé par notre municipalité pour l'an 2009 est de de 782 tonnes métriques, soit une moyenne de 65.17 T.M. par mois.

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE :

2009-04
86

08.01 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN MARS 2009

8.1 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN MARS 2009 :

Attendu l'étude par le Comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le Service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du Comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin, appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement d'accepter les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de mars 2009 pour un montant de 12 247.80 \$.

Adoptée unanimement.

2009-04
87

08.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'AVRIL 2009

8.2 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'AVRIL 2009 :

Attendu l'étude par le Comité de sécurité incendie des engagements de dépenses du mois d'avril 2009 par le Service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du Comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin, appuyé par M. Richard Fluet et résolu unanimement d'accepter les engagements du mois d'avril 2009 reliés au service d'incendie, au montant de 5 775 \$.

Adoptée unanimement.

**2009-04
88**

08.03 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE

8.3 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE:

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19H15, le 4 mars 2009

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin, appuyé par M. Richard Fluet et résolu unanimement d'adopter le procès verbal de la réunion du 4 mars dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

9 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUCS - ÉGOUTS :

**2009-04
89**

09.01 - PROCÈS VERBAL DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS (2009-04-07)

9.1 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS:

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité des travaux publics tenue, à 19H00, le 7 avril 2009

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement d'adopter le procès verbal de la réunion du 7 avril 2009 du comité des travaux publics et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

**2009-04
90**

09.02 - RÉVISION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (2009-2010-2011)

9.2 - RÉVISION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (2009-2010-2011):

Attendu la recommandation du comité des travaux publics et le dépôt du plan triennal d'immobilisations (2009-2010-2011) révisé;

Attendu les arguments présentés par les membres du comité des travaux publics au soutien de cette révision;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin, appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement d'adopter le plan triennal d'immobilisations révisé (2009-2010-2011) prévoyant:

- 273,100\$ de dépenses d'immobilisations courantes en 2009
- Des couvertures de:
 - 200,475\$ d'affectations du budget d'opérations 2009
 - 22,625\$ d'affectations de surplus accumulé
 - 50,000\$ d'affectations du fond de roulement, à être remboursé en début de 2010 par un retour de trop payé de quote-part 2009.
- La proposition de révision comprend également des travaux d'immobilisations, constitués de travaux d'asphaltage et de rénovation d'infrastructure de voirie, d'aqueduc et d'égouts, au montant de 475,000\$

Adoptée unanimement.

**2009-04
91**

09.03 - PROLONGEMENT DU STATIONNEMENT BUTEAU

9.3 - PROLONGEMENT DU STATIONNEMENT BUTEAU:

Attendu que le propriétaire de "L'Épicerie Buteau" souhaite prolonger le muret de soutènement mitoyen avec la section de rue et le stationnement municipal;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet, appuyé par M. Paul Joly et résolu unanimement d'autoriser les travaux de prolongement du muret de soutènement mitoyen entre le stationnement municipal et celui de l'épicerie Buteau aux conditions suivantes:

- De couvrir les coûts d'arpentage du projet de prolongement du mur de soutènement
- D'autoriser le propriétaire de « Magasin Buteau inc. » à réaliser les travaux de prolongement aux conditions suivantes :
- Le propriétaire accepte de réaliser les travaux sous sa seule responsabilité et dégage la municipalité pour tout problème de mouvement de terrain
- Le propriétaire accepte d'excaver le moins possible et de prolonger les installations de drainage tout au long du soutènement projeté.

Adoptée unanimement.

**2009-04
92**

09.04 - RANG ST-JEAN BAPTISTE,(MANDAT D'ARPENTAGE)

9.4 - RANG ST-JEAN BAPTISTE (MANDAT D'ARPENTAGE) :

Attendu les travaux projetés d'élargissement et de rehaussement du Rang St-Jean Baptiste et la négociation de session de terrain à lancer;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly, appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement :

- De mandater M. Francis carrier, arpenteur géomètre afin :
 - De récupérer les données d'arpentage de M. Richard Poulin (Ecce terra)
 - De déposer un croquis d'arpentage au comité

- De déposer une proposition afin de procéder à l'arpentage et au piquetage définitif du projet de session de terrain par les propriétaires concernés savoir
 - De l'intersection du Rang St Jean baptiste et de la 26^e Avenue
 - Pour un projet d'élargissement de l'emprise à 66 pieds.

Adoptée unanimement.

**2009-04
93**

09.05 - BUDGET 2009 POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCO-CENTE

9.5 - BUDGET 2009 POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCO-CENTRE

Attendu la révision du plan triennal d'immobilisations;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin, appuyé par M. Paul Joly et résolu unanimement:

- d'affecter un montant de 50,000\$, en provenance du fonds de roulement, aux travaux de l'Éco-centre.
- Cette somme sera remboursée en début de l'année 2009, à partir du trop versé de quote part à la Régie Intermunicipale de Déchets, pour l'exercice 2008.

Adoptée unanimement.

10 - LOISIRS-TOURISME

10 - LOISIRS - TOURISME :

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT

10.1 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT :

Le directeur général dépose un rapport mensuel d'activités du mois de mars et rapport prévisionnel pour le mois d'avril, préparé par la directrice en loisirs.

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

**2009-04
94**

11.01 - GESTION DE PROJETS (ENTRÉES DE VILLAGE)

11.01 GESTION DE PROJETS (ENTRÉES DE VILLAGE)

Attendu le plan d'aménagement des entrées de village déposé lors de la demande de reconnaissance "Village Relais";

Attendu les estimés budgétaires de 1,000,000\$, sur cinq ans, présentés lors du dépôt du dossier de candidature;

Attendu que la municipalité doit s'adjoindre une expertise technique d'envergure afin:

- de ramener l'estimé des coûts à un niveau plus raisonnable
- de préparer un projet concret d'aménagement et d'encadrer la réalisation

Attendu que la municipalité désire s'assurer du succès de la première intervention;

Attendu la proposition de Biotic solution déposée devant ce conseil pour faire partie intégrante de cette résolution.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet appuyé par Mme Lise Roy et unanimement résolu:

- De procéder à **un projet pilote** couvrant l'entrée nord et une partie du carré central à même les fonds 2009 accordés au budget d'immobilisation 2009.
- De confier le mandat de gestion de projet à une entreprise locale qui s'est distingué au niveau national par sa capacité à gérer des projets d'aménagement horticoles.
 - Les Jardins Beauséjour par le biais de leur filiale Biotic Solutions
 - Le tout tel qu'il apparaît à l'offre de services déposée devant ce comité
 - Le mandat comprend également l'encadrement et la préparation du calendrier d'entretien des espaces horticoles aménagés sous la responsabilité de la municipalité.
 - L'entreprise accepte que les travaux directs d'entretien d'aménagement, de fourniture de matériel ou de végétaux soient soumis à la règle des plus bas prix soumissionnés ou soit exécuté en régie par la municipalité.

Adoptée unanimement.

**2009-04
95**

11.02 - CONVENTION D'ATTRIBUTION DE L'APPELLATION "VILLAGE RELAIS"

11.02 - CONVENTION D'ATTRIBUTION DE L'APPELLATION " VILLAGE RELAIS"

Attendu que l'adoption et la signature de la convention d'attribution de l'appellation " Village relais" constitue la dernière étape du processus de reconnaissance.

Attendu le projet de convention présenté par la ministre des Transports du Québec et déposé séance tenante pour faire partie intégrante de cette résolution sous la cote 2009-04-13, 11.02

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin, appuyé par M. Claude Grondin, et résolu unanimement:

- D'adopter le projet de convention d'attribution de l'appellation "VILLAGE RELAIS";
- De s'engager à en respecter le contenu;
- De mandater Mme la mairesse, Huguette Plante, et le directeur général, Marc André Doyle, pour sa signature.

Adopté unanimement

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12 - FINANCES - GESTION DES SERVICES :

**2009-04
96**

12.01 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ DE FINANCES

12.01 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ DES FINANCES :

Le directeur général dépose le procès-verbal de la réunion des membres du comité de finances tenue le 6 avril dernier et il en commente le contenu;

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot, appuyé par Mme Lise Roy et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du comité des finances et les recommandations qui y sont contenues.

**2009-04
97**

12.02 - COMPTES DU MOIS DE MARS 2009

12.02 - COMPTES DU MOIS DE MARS 2009 :

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Quelques questions sont posées par des élus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyée par M. Normand Pouliot et résolu unanimement que les comptes du mois de mars 2009 au montant total de 365 684,67 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil.

Ventilation du déboursé :

• Comptes payés	252,884.69 \$
• Comptes à payer	78,933.09 \$
• Salaires nets versés	23,089.74 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>10,777.15 \$</u>
• Total	365,684.67 \$

Adoptée unanimement.

12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE MARS 2009

12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE MARS 2009 :

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de mars 2009.

**2009-04
98**

12.04 - ENGAGEMENTS DU MOIS D'AVRIL 2009

12.04 - ENGAGEMENT DU MOIS D'AVRIL 2009 :

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot, appuyé par Mme Lise Roy et résolu unanimement d'approuver les engagements budgétaires du mois d'avril 2009 pour un montant total de 34 080 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.05 - RAPPORT DES HEURES EN BANQUE AU 28 MARS 2009

12.05 - RAPPORT DES HEURES EN BANQUE AU 28 MARS 2009 :

Dépôt du rapport des heures en banque des employé-e-s de la municipalité au 28 mars 2009.

**2009-04
99**

12.06 - RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES

12.06 - RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES :

Attendu la présentation faite par la secrétaire trésorière devant le comité des finances;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin, appuyé par M. Mme Lise Roy et résolu unanimement d'autoriser la secrétaire trésorière à effectuer les corrections budgétaires suivantes:

- De transférer 5,000\$ du budget d'immobilisation 2009 au compte de grand livre 02-621-00-999 « Subventions à la revitalisation » afin d'équilibrer ce poste budgétaire

Adoptée unanimement.

**2009-04
100**

12.07 - ACQUISITION DE TERRAIN

12.07 - ACQUISITION DE TERRAIN:

Attendu les recommandations du comité des finances et du comité des travaux publics apparaissant aux procès verbaux déposés séance tenante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement:

- De mandater la direction générale afin de déposer une offre d'achat du terrain de Mme Yvonne Robert
- D'affecter un solde disponible de règlement d'emprunt pour couvrir ce déboursé, donc de procéder par règlement d'emprunt.

Adoptée unanimement.

**2009-04
101**

12.08 - SOUMISSIONS ENTRETIEN MÉNAGER

12.08 - SOUMISSIONS ENTRETIEN MÉNAGER :

Attendu les soumissions déposées devant le comité des finances et la recommandation de celui-ci;

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot, appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement:

- D'accorder le contrat d'entretien ménager des immeubles municipaux et de remplacement au CLSC à Mme Rolande Morin au prix de
 - 11.00\$ / hrs pour les travaux réguliers
 - 15.06\$ / hrs pour les travaux de remplacement du concierge au CLSC

Adoptée unanimement.

**2009-04
102**

12.09 - ENGAGEMENT POUR ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

12.09 - ENGAGEMENT POUR ENTRETIEN DES ESPACES VERTS:

Attendu la proposition déposée devant le comité des finances et la recommandation de celui-ci;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin, appuyé par Mme Lise Roy et résolu unanimement:

- D'accorder la soumission d'entretien des espaces verts à M. Martin Champagne et Mme Manon Carrier au tarif de 14.00\$ / hrs
 - M. Champagne aura un statut d'employé occasionnel à temps partiel
 - Il sera intégrer au journal de paie de la municipalité et devra s'acquitter des déductions à la source normales.

Adoptée unanimement.

**2009-04
103**

12.10 - FACTURATION RELATIVE AU RÈGLEMENT 392-2008

12.10 - FACTURATION RELATIVE AU REGLEMENT 392-2008 (Prolongement de services sur 8e rue Est /Domaine):

Attendu que suite à l'adoption de la résolution # 2009-03-059 un certains nombre de gestes administratifs doivent être posés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin, appuyé par M. Paul Joly et résolu unanimement:

- Que la facturation des entrées d'eau et d'égouts soit adressée à chacun des propriétaires concernés par ce projet.
- Que le directeur général soit mandaté pour rencontrer le propriétaire et/ou la direction générale du Domaine et leur présenter la formule adoptée par le conseil par sa résolution # 2009-03-059
 - Que le directeur général consigne par écrit les engagements et conventions entre la municipalité et le Domaine, que celles-ci soient signées et déposées au conseil.

Adoptée unanimement.

**2009-04
104**

12.11 - DEMANDE DE SUBVENTIONS

12.11 - DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Attendu que la municipalité adresse un plan triennal d'immobilisations important;

Attendu que le ratio d'endettement de la municipalité est élevé;

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot, appuyé par M. Richard Fluet et résolu unanimement de déposer les demandes de subventions suivantes:

Programme PNR2

- Demande de 50,000\$ pour des travaux d'aménagement et de prolongement, d'une valeur de 150,000\$, sur la piste cyclable
- Demande de 50,000\$ pour des travaux de transformation et d'agrandissement d'un immeuble industriel en **Centre de promotion des produits acéricoles transformés**. Valeur totale du projet 750,000\$ comprenant les coûts d'acquisition de l'immeuble.

- Demande de 7,000\$ pour des travaux d'aménagement d'un espace de spectacle extérieur, au carré de village, adjacent au centre culturel. Valeur totale du projet 35,000\$

Programme PIQM, FIMR et Chantiers Canada

- Demande pour des travaux de drainage, de conduite, de captation et de détournement des eaux de surfaces en provenance des bassins versants nord-ouest et sud-est.

Programme du Fonds Municipal Vert

- Demande de couverture d'une partie des coûts d'aménagement de l'ÉCO-CENTRE

Adoptée unanimement.

13 - LÉGISLATION

13 - LÉGISLATION :

13.01 - AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SESSION, D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'AFFECTATION D'UN SOLDE DISPONIBLE ET LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

13.1 - AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SESSION, D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'AFFECTATION D'UN SOLDE DISPONIBLE ET LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE:

Avis de motion est donné, par le conseiller au siège no 4, M. Paul Joly, de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement 404-2009, décrétant l'utilisation d'un solde disponible de règlement d'emprunt, au montant de 115,000\$, afin de couvrir le coût de l'acquisition d'un terrain et la création d'une réserve foncière.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

13.02 - AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SESSION, D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME DE 475,000\$

13.2 - AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SESSION, D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME DE 475,000\$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES:

Avis de motion est donné, par le conseiller au siège no 5, M. Claude Grondin, de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 405-2009 décrétant un emprunt à long terme d'un montant de 475,000\$ pour la réfection d'infrastructures.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

14 - DIVERS

14- DIVERS :

Aucun sujet

2009-04
105

14.01 - NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE MAI, JUIN ET JUILLET 2009 + MANDAT DE SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

14.1 - NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE MAI, JUIN ET JUILLET 2009 + MANDAT DE SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN;

Attendu la politique de rotation des mandats de maire suppléant;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement de mandater le conseiller au siège #5, M. Claude Grondin, comme maire suppléant pour les mois de mai, juin et juillet 2009;

Il est de plus résolu de désigner M. Claude Grondin à titre de substitut, pour siéger au conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de la même période, conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale

Adoptée unanimement.

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

**2009-04
106**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Richard Fluet et résolu unanimement que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20 hrs 45

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.